

Transfert des techniques vers les laboratoires de 2^{ème} et 3^{ème} cercles d'expertise

Enjeux et besoins

Alexis PERNIN – Direction Générale de la Santé

Pourquoi ce besoin de travailler au transfert des techniques d'analyse vers les laboratoires de 2^{ème} et 3^{ème} cercles d'expertise ?

Missions des CNR prévues dans le cadre d'un cahier des charges générales fixé par arrêté ministériel:

- ✓ Expertise
- ✓ Conseil
- ✓ Contribution à la surveillance épidémiologique
- ✓ Alerte

Le diagnostic primaire est effectué par les CNR que de manière exceptionnelle, comme par exemple :

- ✓ En cas d'indisponibilité des techniques analytiques dans d'autres laboratoires ;
- ✓ Pour confirmation ou aide à l'interprétation.

Enjeu de préparation : faire en sorte que les laboratoires disposent de certaines techniques en anticipation et, en particulier, dans le cadre de la prise en charge d'un patient → état des lieux en cours;

Enjeu de gestion et de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle (exemples récents du Covid-19 et du Mpox) : faciliter et disposer de schémas/procédures permettant de faciliter la mise à disposition de techniques ou la validation des kits

Comment ?



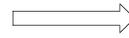
Emergence ou
réémergence



Pas de kits
commerciaux



Développement et validation
technique par CNR



Transfert vers laboratoires
disposant de système ouvert et du
niveau de confinement requis

En anticipant :

✓ Des évolutions déjà inscrites dans les textes de la nouvelle mandature 2023-2027 :

- Prévoir un plan de montée en charge (Cahier des charges général - arrêté du 2 mars 2022)
- Appui entre CNR pour répondre à une augmentation de l'activité en cas de besoin (Décret n° 2022-1770 du 30 décembre 2022)

✓ Un cadre réglementaire à prendre en compte (en particulier concernant la classification des pathogènes)

En facilitant :

- ✓ L'enjeu des retours d'expérience
- ✓ Une réflexion collective à engager